

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>)	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>)	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>)
M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>)
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

LA SEANCE EST OUVERTE

Echange sans soulte d'immeubles bâtis et non bâtis entre la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux- Autorisations - Décision -

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Etablissement Public Communautaire reste aujourd'hui propriétaire, d'un certain nombre de biens immobiliers qui ne présentent plus d'utilité tant pour le fonctionnement des services que pour des projets d'aménagement qu'il pourrait conduire lui-même.

Ainsi, ont été recensés les immeubles suivants :

Immeubles bâtis :

BORDEAUX

- 11 rue du Portail – cadastré DH 39 pour 508 m²
- 12 rue du Fort Louis – cadastré DI 15 pour 131 m²
- 11-13 rue du Port – cadastré DM 126 pour 367 m²
- rue Pierre Paul Riquet, cadastré VO 21 pour 4 268 m² (ainsi qu'une parcelle contiguë, cadastrée CE 120 pour 67 m², sur la Commune de Mérignac)

Immeubles non bâtis :

BORDEAUX

- terrain sis 150 rue Hortense – cadastré AX 61 pour 803 m²
- terrain nu sis cours Barbey – cadastré CZ 156 pour 250 m²

BRUGES

- terrain nu situé dans le quartier du Lac, cadastré AN 86 pour 32 620 m²

Compte tenu des caractéristiques et de la localisation desdits immeubles, la Ville de Bordeaux a fait savoir à l'Administration communautaire qu'elle souhaitait s'en rendre acquéreur dans la perspective d'une affectation à des projets municipaux.

La ville de Bordeaux, en ce qui la concerne, dispose dans son patrimoine de deux vastes ensembles immobiliers qu'elle a identifiés comme étant cessibles et dont la maîtrise par notre Etablissement s'avèrerait opportune dans le cadre de ses grands projets d'aménagements.

En effet, en premier lieu, l'immeuble bâti communal sis 83 quai de Bacalan et 8-10-12 rue Lucien Faure, cadastré RZ 3 pour 2 254 m², est situé dans le périmètre de prise en considération du franchissement Lucien Faure et il ressort bien d'une instruction par les services communautaires compétents que son appropriation s'impose.

En second lieu, l'ensemble immobilier que détient la Ville de Bordeaux, 56 à 76 rue Achard, cadastré GM 17-18 et 21 pour une superficie totale de 7 688 m² est appelé à accueillir un atelier-garage du tramway dans le cadre de la phase 2 du tramway.

Aussi, la complète régularisation de ces mutations, pourrait, si vous en êtes d'accord et dans un souci de simplification administrative, faire l'objet d'une procédure d'échange foncier, sans soulte, stipulant :

- d'une part, la cession par la Communauté Urbaine de Bordeaux à la Ville de Bordeaux des biens immobiliers bâtis et non bâtis en l'état, ci-dessus désignés, dont la valeur vénale globale s'établit à 1 022 295 euros, selon les Services Fiscaux.

- d'autre part, la cession par la Ville de Bordeaux à la Communauté Urbaine de Bordeaux des deux ensembles immobiliers susvisés, libres de toute occupation, dont la valeur vénale totale ressort à 1 031 334 euros selon les Services Fiscaux.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec la Ville de Bordeaux en vue de la régularisation de la procédure d'échange parcellaire sans soulte portant **d'une part sur les biens communautaires ci-après désignés :**

BORDEAUX

- 11 rue du Portail cadastré DH 39
- 12 rue du Fort Louis – cadastré DI 15
- 11-13 rue du Port – cadastré DM 126
- rue Pierre Paul Riquet - cadastré VO 21 et (CE 120 sur Mérignac)
- terrain sis cours Barbey – cadastré CZ 156
- terrain sis 150 rue Hortense – cadastré AX 61

BRUGES

- terrain cadastré AN 86

et d'autre part sur les biens communaux ci-après désignés :

BORDEAUX

- 56 à 76 rue Achard – cadastré GM 17-18-21

- 83 quai de Bacalan et 8/10/12 rue Lucien Faure – cadastré RZ 3
- à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette opération.

B – DECIDER

- que ledit échange s'opèrera sans donner lieu à versement de soulte
- que le montant des frais d'acte afférents à cet échange sera imputé au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Compte 2179, Fonction 8240, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
15 AVRIL 2004**

